

CERCLE TURGOT

Compte-rendu du déjeuner-débat du 3 octobre 2012

**Avec le Sénateur Philippe MARINI
Président de la Commission des finances du Sénat**

**Sur le thème :
Le projet de loi de finance et le projet de loi de finance
de la Sécurité Sociale 2013**

Le Président Jean-Louis CHAMBON accueille chaleureusement Monsieur Philippe MARINI, Président de la Commission des finances du Sénat, grand ami du Prix Turgot et du Cercle Turgot dont il est un soutien fidèle de la première heure.

Il ouvre le déjeuner-débat placé sous le parrainage de l'Institut de Haute Finance et de son Directeur Général, Philippe DESSERTINE.

Les Présidents Michel BON et Jacques-Henri DAVID retenus ailleurs sont absents.

Le Sénateur MARINI apporte de nouveau son soutien au Cercle Turgot par sa collaboration au prochain ouvrage du Cercle Turgot à paraître en décembre 2012 sous le titre « Grandeur et misère de la finance moderne ».

La parole est à Philippe MARINI, heureux de se retrouver parmi nous :

Les préoccupations macro-budgétaires, précise-t-il, ne sont malheureusement pas propres à notre pays.

Il est important de se référer à ce propos à ce qui se déroule de l'autre côté de la Manche même si ce pays n'est pas dans la zone Euro.

Néanmoins, pour la convergence des finances publiques des efforts sont à réaliser.

La Grande-Bretagne, qui a la plénitude de l'élaboration de son budget aurait pu, peut-on imaginer, s'exonérer de certaines de nos contraintes. Et bien, il n'en est rien.

Qu'on soit en zone Euro ou hors de cette zone, la situation est identique.

En France, lorsque nous aurons respecté les contraintes des 3 % du déficit nominal, cette réalité nous permettra de retrouver un tout petit excédent primaire.

En vérité, s'agissant de cette introduction franco-britannique, ce qui nous différencie c'est l'emploi.

En effet, la Grande-Bretagne, qui est techniquement en récession, crée malgré tout des emplois marchands en dépit de sa stagnation et de la destruction d'emplois publics.

La question d'actualité qui nous concerne :

C'est la question du budget. La Commission des finances du Sénat recevait hier les ministres MOSCOVICI et CAHUZAC, qui soit dit en passant sont tout à fait à la hauteur de leurs responsabilités.

Les finances publiques raisonnent aujourd'hui en solde structurel budgétaire.

L'évolution actuelle est très importante. En effet, la zone Euro a cette vertu qu'elle doit élaborer ce qu'il convient de faire sous peine d'être déclassée et dégradée, d'où le processus d'aller et retour entre les Etats et la Commission Européenne dit du « semestre européen ».

De fait, les pouvoirs publics auront beaucoup moins de liberté. Néanmoins, le « window-dressing » demeure encore possible pour les Etats (cf. la Grèce et l'Espagne).

En outre, ce n'est pas la panique financière qui conduit aujourd'hui à une analyse exhaustive des finances publiques.

Le cas de la banque BANESTO avait à l'époque été jugée comme excellente alors que chacun sait aujourd'hui que le modèle économique espagnol a été dévié de sa réalité, d'où l'importance du solde structurel.

Au-delà des 3 %, il s'agira que le déficit structurel diminue d'un demi-point chaque année.

Pour sortir de cette notion et de cette tentation, il est important de disposer d'une autorité indépendante avec la création d'un Haut Conseil qui exprimera son point de vue sur la base de l'avis public en termes d'inflation, de taux de croissance ...

Tout cela ne devra pas être conduit uniquement au moment de l'élaboration du budget mais également au moment des rectificatifs. Il faudra recalculer l'ensemble des éléments lors de l'adoption des lois rectificatives.

L'effort à fournir est de l'ordre de 37 à 40 milliards d'Euros qui provient de la loi de finance et de la Sécurité Sociale.

L'effort nouveau sur les recettes est de l'ordre de 20 milliards d'Euros et d'une dizaine de milliards sur l'ensemble des dépenses.

L'estimation du collectif budgétaire 2012 s'est détériorée de 2,4 milliards d'Euros, d'où la forte volatilité constatée des estimations.

S'agissant des dépenses : il convient de les stabiliser comme le précédent gouvernement.

Quelles sont les hypothèses retenues ?

Elles sont sensiblement supérieures au scénario moyen du consensus des économistes, c'est-à-dire 0,8 % contre 0,5 % pour les économistes.

Il est vraisemblable que la consolidation des efforts demandés aura pour conséquence une stagnation de la croissance.

En 2013 l'effort supplémentaire sera de + 12 à + 13 milliards d'Euros.

Les efforts seront d'autant plus significatifs que l'on évoluera autour des activités régaliennes de l'Etat (justice, police, éducation nationale).

Tout le reste sera traité de manière très rigoureuse. La prime allouée aux uns sera retranchée aux autres. L'ajustement se fait également au niveau du Ministère de la Défense.

Les mesures proposées, nous dit-on, ne sont pas de nature à porter atteinte au pouvoir d'achat.

La base du plafond du quotient familial à 2000 Euros ne touche pas que les foyers les plus aisés.

Le barème des impôts n'est pas neutre en milieu de barème pour les citoyens.

L'encouragement à investir en actions ne va pas assez loin et ceci entraîne de nombreuses conséquences.

Le crédit bancaire n'est pas très allant dans la période actuelle.

La désintermédiation et les émissions de titres sur le marché sont des éléments pénalisants supplémentaires et donc assez contraires à la prise de risque.

Dans ce projet de loi de finance, le taux d'impôt sur le patrimoine annule largement la réforme de 2011. C'est le retour à un plafonnement à 75 % des revenus, d'où l'avertissement assez clair du Conseil Constitutionnel.

Le bouclier fiscal incluant les impôts locaux était à 50 % des revenus.

Il existe une menace sur la croissance et le risque d'un impact négatif y compris pour les entreprises elles-mêmes.

Il apparaît donc une puissante « désincitation » à la transmission d'entreprises. En cas de revente de parts, les taux évoluent entre 45 et 75 %.

Les plus-values non récurrentes seront traitées comme des plus-values récurrentes.

La déductibilité des charges financières :

Dans l'immédiat, en termes de conjoncture, les dispositions du régime actuel traduisent un impact assez nettement dépressif.

La fonction de trésorerie : elle se traduira par l'exigibilité avancée des acomptes des entreprises.

Tout gouvernement voulant assurer sa pérennité et celle de l'ensemble ferait il est vrai le même cadrage.

La réduction de la dépense fiscale peut être présentée comme une réelle réduction.

Tout ceci est assimilable à l'affectation de crédits budgétaires.

On ne peut raisonner qu'à partir d'une nouvelle « maquette ».

Pour la première année de législature, cette loi de finance ne traduit pas une réelle approche de réforme. Ce sont les mêmes recettes qui sont utilisées que celles pratiquées préalablement :

- Ni réforme fondamentale de l'impôt sur les sociétés
- Ni réforme fondamentale de l'impôt sur la possession de biens.

Ces dispositions seront complexifiées et rendront pour ainsi dire de fiers services aux professions de nature fiscale. Elles seront un marché très prometteur pour les années à venir.

Nous exprimant ici sous le patronage de Turgot (cf. la lettre de Turgot écrite de Compiègne conservée au Ministère de l'Economie et des Finances à Bercy), il est sans doute malheureux ou peut-être heureux que Turgot, qui est mort jeune, n'ait pu en voir toutes les conséquences après l'envoi de sa lettre au Roi de France.

Au terme de cet exposé, le Président Jean-Louis CHAMBON rappelle la liste des nouveaux membres accueillis au sein du Cercle Turgot et évoque les activités conduites par certains de nos membres.

Il rappelle que la remise du prochain Prix Turgot aura lieu le 28 mars 2013 à Bercy sous la présidence de Jérôme CAHUZAC, Ministre du Budget.

Le Cercle Turgot publiera deux ouvrages actuellement sous presse :

- Grandeur et misère de la finance moderne
- Inflation et déflation, le couple maudit

Ces ouvrages paraîtront en fin d'année 2012.

LE DÉBAT

S'ouvre alors une série de questions.

- La première question est posée par Jean-François PHELIZON :
L'année 2013 s'annonce sans investissements, avec davantage d'impôts nouveaux.
Que feriez-vous si vous aviez en charge l'économie française ?

Philippe MARINI répond qu'il procéderait à une réduction d'un demi-point de P.I.B. par an et qu'il ferait dans les faits globalement la même chose que le gouvernement actuel.

La dette de l'an prochain sera supérieure à 91 % du P.I.B.

S'agissant de la répartition des mesures, il conviendrait de faire un effort important sur les dépenses. Il faudra se livrer à un véritable « big-bang » de la fiscalité et décider à partir de quel seuil on quitte le principe de la proportionnalité de l'impôt.

Il faudrait supprimer les niches fiscales de toutes sortes.

S'agissant de l'impôt sur les sociétés, il faut converger beaucoup plus vite avec nos voisins européens car l'impôt en Allemagne en la matière porte sur l'assiette.

Je suis partisan depuis toujours de l'impôt indirect et que l'on active la TVA sociale, abaisser les charges sur le travail, freiner les importations de produits. L'excès de prudence s'impose néanmoins.

- Jean-Luc BUCHALET procède au commentaire suivant :
Le déficit budgétaire de l'Espagne s'est dégradé à hauteur de 9,1 % depuis les mesures engagées. On est dans une spirale infernale.
On ne peut en même temps restreindre les déficits et la dette.
En Allemagne on a d'abord restructuré l'industrie avant toute autre chose.
- François MEUNIER fait observer que nous assistons une fois de plus à la création d'un nouveau Haut Conseil. Le message politique est-il que le Parlement est plutôt dépensier ? Cette évolution institutionnelle appelle des clarifications.

Philippe MARINI répond que le Parlement ne peut refaire le budget en changeant seul les paramètres budgétaires.

La discipline elle est l'affaire du gouvernement, et l'étalonnage budgétaire par rapport aux Etats voisins se doit d'être homogène. C'est ce que font les chambres néerlandaises depuis des lustres.

Le cadre doit ici clairement émaner d'une expertise indépendante.

Ce Haut Conseil est confié à une magistrature, en l'occurrence la Cour des Comptes. Elle est constituée de 5 magistrats plus les représentants des deux Chambres (Assemblée Nationale et Sénat).

Cette réforme risque de transformer les comportements.

S'agissant de la consolidation budgétaire : si l'Espagne n'avait pas eu à mettre en place ce qui se fait actuellement, on serait dans une situation de totale rupture économique au plan européen. Nul ne sait d'ailleurs où en serait l'Espagne aujourd'hui.

On ne peut pas imaginer de conduire une autre politique.

Par ailleurs, si la France sort des clous il n'y a plus de zone Euro.

- Pierre SABATIER dans son intervention précise que la question principale à se poser est de savoir si la demande publique est en mesure de se substituer à la demande privée ?
Si cela n'est pas le cas, cela participe d'un suicide collectif. En la matière, le mélange de la morale et de l'économie est toujours dangereux.
- Dans son intervention, le général Jean-Gilles SINTES fait observer que ce qui l'inquiète c'est que la seule solution appliquée pour résoudre le problème relève de l'impôt.
Au Canada, le Premier Ministre Jean CHRETIEN y est parvenu sans ce recours à l'impôt.
Pourquoi en France n'y a-t-il pas une autre manière de procéder ?
S'agissant de ces dépenses publiques, leur contrôle est-il bien effectué ?
En Grande-Bretagne, leur contrôle est suivi parfaitement pendant trois ans.
Enfin, pourquoi le rapport Péruchot a-t-il été enterré ?

Philippe MARINI apporte les réponses suivantes :

D'abord, le rapport Péruchot sur les charges des entreprises n'a pas été enterré, il n'a juste pas été publié.

La question des organisations syndicales est en cause en France.

En Grande-Bretagne il n'y a plus de syndicats dans le privé mais seulement dans la fonction publique. Il est vrai que ceci résulte de la période de Mme Margareth Thatcher.

Ce sont deux modèles différents pour la France et la Grande-Bretagne.

La France est un pays très conservateur où règne un certain immobilisme avec des intérêts particuliers qui devront refluer si nous voulons vraiment réformer ce pays.

La catharsis nationale s'impose mais le risque est grand.

Mais, d'une manière générale, rappelons-nous que la mauvaise dépense est celle faite par l'autre.

A titre d'exemple, Philippe MARINI invoque le cas d'un organisme public qui dispose d'une trésorerie pléthorique et qui malgré tout demande à être budgété dans le système de l'Etat.

*
* * *

Au terme de ce débat, le Sénateur MARINI remercie le Président Jean-Louis CHAMBON et le Cercle Turgot de l'accueil qui lui a été réservé. Il nous quitte à regret devant se rendre au Sénat pour traiter de la question du Crédit Immobilier de France.

Le président Jean-Louis CHAMBON remercie bien vivement le Sénateur MARINI pour son intervention.